Plan Local d'Urbanisme

P.L.U

Commune de

CHEVRIERES

(Département de La Loire)



7.6 REGLEMENT DE BOISEMENT

Arrêté par DCM le 21 décembre 2018

Approuvé par DCM le……

APTITUDES AMENAGEMENT
Agence de Roanne :
Espace Saint Louis Rue Raffin
42300 Roanne
Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

1963

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

COMMUNE de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Article 52-1 du Code Rural et Décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

ETAT INDIQUANT, POUR CHAQUE PROPRIETAIRE,
LES PARCELLES POUR LESQUELLES EST PROPOSEE
UNE REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Etat conforme à la décision de la
Commission Communale de Réorganisation
Foncière et de Remembrement du 13 MARS 1963

Le Président,

Etat conforme à l'avis définitif de la
Commission Communale de Réorganisation
Foncière et de Remembrement du

Le Président,

ETAT CONFORME A L'ARRETE PREFECTORAL DU 20 DEC. 1963
RENDANT DEFINITIVE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Bureau de Bienfaisance

demeurant à de CHEVRIERES

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	210	Trois gouttes		44	04	Terre	
A	215	Savigneux	I	14	90	pré	
A	340	"		35	53	terre	
A	341	"	I	09	61	terre	
A	668	"		26	41	pré	
B	329	Ris de Boeuf		15	50	pré	
B	330	"		30	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 3

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Cie des Chemins de Fer du Centre

demeurant à rue Mulsant à Roanne

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	335	Ris de Boeuf		6	50	landes	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 8

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à HOSPICE DE

demeurant à ST SYMPHORIEN SUR COISE (Rhone)

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	165	Le Grand Moulin	I	37	40	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 9

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SOEURS DE ST JOSEPH

demeurant à 20, rue des Chartreux LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	320	Rampeau		3	70	pré	
B	321	Rampau		65	32	pré	
B	322	"		46	58	terre	
B	327	Ris de Boeuf		48	89	terre	
B	328	"		34	99	pré	
B	357	"	I	29	28	terre	
B	358	"	I	56	60	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I2

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ANGENIEUX Cyprien, La Vve née Pétaval et les héritiers

demeurant à au bourg, commune de ST HEAND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	224	La Fontanelière		46	93	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I3

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BADOIL Jacques époux Séon à

demeurant à Staron

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	46	Staron		5	92	pré	
C	48	"		6I	26	pré	
C	49	"		I	75	pré	
C	56	"		24	95	pré	
C	60	"	I	34	50	pré	
C	6I	"	I	23	I3	terre	
C	63	"		II	6I	pré	
C	64	"		97	20	pré	
C	69	Les Flaches	I	0I	20	pré	
C	70	"		87	22	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I7

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BARCET Antoine Clément époux Bonnier

demeurant à au bourg de ST DENIS SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	44I	Bancou		97	33	pins et taillis	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I8

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BARCET Jean Marie, la Vve, née Durand

demeurant à CHAZELLES S/LYON rue Laffond

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	242	Le Brochet		52	32	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 2I

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BASSON Claudius époux Forissier et Melle BASSON jeanne

demeurant à Relave

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	28	Staron		73	30	pré	
C	50	"		82	7I	pré	
C	68	Les Flaches		66	02	pré	
C	349	Relave	2	05	20	pré	
C	370	"	2	I9	53	terre	
C	37I	"		20	I5	pré	
C	373	"		59	I4	terre	
C	394	"		I9	90	pré	
C	466	Combriaud	3	56	80	terre	
C	359	Relave		I5	64	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 453

Commune de

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mme BASSON Eugénie née FORISSIER**
demeurant à **Relave**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	26	Staron		22	27	terre	
C	27	"	I	23	04	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 61

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BASSON Francis, La Veuve née Férreol et les héritiers demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	193	Ville Dieu		23	10	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 20

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle BASSON Marguerite

demeurant à Relave CHEVRIERES

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	464	Montagneux	2	98	IO	terre	
B	465	"	I	I3	20	taillis	
B	486	La Chanal		88	80	terre	
B	494	"		57	4I	terre	
B	497	"	I	33	30	pré	
B	5IO	"		88	00	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 63

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BASSON Pierre époux Séon et Melle BASSON Jeanne

demeurant à au Grand Barcet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	8	Le Grand Barcet	I	57	60	pré	
A	20	"	I	83	80	pré	
A	27	"	2	68	20	terre	
A	35	"		43	I0	jardin	
A	38	"	I	07	07	terre	
A	4I	"		87	99	terre	
A	I00	La Terrassière	I	II	I5	terre	
A	I07	Le Cegny	I	07	20		
A	30	Le Grand Barcet		26	90	pré	
A	39	"	I	26	40	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 22

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BENIER Jacques Mathieu époux Bouchet
demeurant à NOIRETABLE Chef cantonnier

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	669	La Farolière		34	65	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 336

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BENIERE Paul

demeurant à cultivateur à Chavannes

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	7	Le Grand Barcet	2	53	00	terre	
A	47	Les Chavannes		32	80	terre	
A	59	"		68	60	pré	
A	60	"	2	I3	40	pré	
A	62	"	2	07	20	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 422

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BERGER Jean Antoine époux Grange

demeurant à aubourg Plombier

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I84	Ville Dieu		23	59	pré	
B	200	"		I9	I2	pré	
B	20I	"		87	97	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune deCHEVRIERES

N° du compte cadastral : 25

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme Veuve BERNE Jean Marie née ROUSSET

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	374	Relave		82	44	terre	
C	377	"		39	89	terre	
C	378	"		23	61	pré	
C	379	"		24	50	pature	
C	380	"		3	15	lande	
C	381	"	I	45	20		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 493

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Jean Marie BERRY

demeurant à Margarat ST GALMIER

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I55	Les Granges neuves		54	82	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 28

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BILLARD Joseph Jacques Claude

demeurant à Industriel à ST SYMPHORIEN SUR COISE (Rhone)

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	849	La Roue		3I	02	terre	
A	896	"		36	00	terre	
A	897	"		23	96	pature	
A	899	"		52	I9	terre	
A	900	"		49	84	pré	
A	90I	"		30	2I	terre	
A	9I6	"		8	07	pré	
A	9I7	"		53	25	pré	
A	9I8	"		43	78	terre	
A	9I9	"		45	72	terre	
A	920	"	I	03	80	pré	
A	922	"	II	I3	00	pré	
A	923	"	I	35	00	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 29

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BISSARDON Claude époux Bréassier

demeurant à à la paralière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	546	Les Combes		60	87	terre	
C	573	La Pacalière	2	86	40	pré	
C	574	"	I	59	32	terre	
C	575	"		30	60	pré	
C	586	"		3I	55	pré	
C	587	"		35	92	pré	
C	595	"		3	93	pré	
C	6I2	"		4	60	pré	
C	6I5	"	I	68	00		
C	639	"	3	47	80	terre	
C	662	"	I	I5	30	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 30

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme Vve BLANC Jean Marie, née Forissier

demeurant à aux Combelles

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	104	Les granges neuves		40	16	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 31

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BLANC Michel, les Héritiers

demeurant à au Pobelet AVEIZIEUX

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I73	La cote		65	60	tere	
C	I74	"		36	24	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 33

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BLANCHARD Claude Barthelemy, époux Fournel (les héritiers de)

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	87	L'arbiche		92	7I	terre	
B	89	"		72	24	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 70

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONNIAUD Joanny (la Vve née Bruyas et les héritiers)

demeurant à 6 rue François Gonon à ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	400	La grande pierre	I	I9	00	terre	
C	403	"		8	08	sol	
C	406bis	Le Cry		2	64	terre	
C	407	"		66	46	pré	
C	407bis	"		4	57	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 64

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONNIER Marius

demeurant à aux Flaches Cne de GRAMMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	478	Montagneux		42	78	pré	
B	479	"		34	95	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 430

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONNIER Pierre Marie Claudius, époux Cognard demeurant à Montageux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	454	Montageux		89	69	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 59

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BONY Pierre Maris, époux Tissuer cultivateur demeurant à au Petit Mas, Cen de LA GIMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	456	Le clavelier		54	00	pré	
C	457	"		27	99	terre	
C	458	"		34	I2	pré	
C	635	La pacalière		7I	48	pré	
C	455	le Clavelier	I	34	95	terre	
C	467	Combiraud		79	I6	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 60 et 439

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BOUTEILLE Antoine époux Perret

demeurant à la C[illegible]aux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	9	La Baduillère		88	51	terre	
B	II	"		69	73	terre	
B	I2	"	I	I4	64	terre	
B	20	"		I4	83	pré	
B	IO	"		Ø68	85	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA DROME

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 66

R E G L E M E N T A T I O N D E S C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **BOUTEILLE Piere Antoine époux Laval**

demeurant à **houlanger au bourg**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	362	Savigneux		34	2I	terre	
A	877	La Roue		37	32	terre	
A	898	"		39	40	terre	
A	907	"		42	43	pré	
A	92I	"		39	70	pré	
C	282	Villedieu		3I	37	terre	
C	283	"		7	2I	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 495

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BOUTEILLE Pierre Joseph époux Goutagny

demeurant à la Badouillère

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	2I	La Badouillère		8	38	pré	
B	59I	"		4I	05	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 44

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BREASSIER Pierre Marie(La Vve née Dumas et les héritiers)
demeurant à la Bruyère

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	94	les granges neuves	I	74	28	pré	
B	95	"	3	52	40	terre	
C	316	La Bruyère	3	23	00	pré	
C	317	"		71	48	pré	
C	335	"		43	83	pré	
C	341	"		96	35	terre	
C	342	"		67	13	pré	
C	483	"	I	26	40	pré	
C	499	"	2	22	44		
C	500	"	I	46	58	terre	
C	501	"	I	30	87	terre	
C	502	"		10	71	pré	
C	503	"		38	08	terre	
C	504	"		35	17	pré	
C	507	"		50	60	Pré	
C	508	"		11	67	jardin	
C	525	Les combelles		99	03	terre	
C	531	Les combes		46	81	Pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 49

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme elle BRUEL Louise Jeanne Françoise au bourg demeurant à

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I053	au Coin		72	50	pré	
A	I078	"		6I	26	pré	
A	I095	Ricolin		90	2I	terre	
A	II08	"		90	00	terre	
C	233	La fontanelière		58	28	pré	
C	248	Le Brochet		29	42	terre	
A	I060	au Coin		6I	26	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 48

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle BRUEL Marie Cecile professeur

demeurant à 3, rue Général Leclerc ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I92	Ville dieu		27	I4	terre	
C	252	Le brochet		I8	77	terre	
C	253	"		I9	89	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I94

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à BRUNON P^ierre, maçon

demeurant à I4 rue Eugène Muller ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	3I8	Rampeau		2I	37	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 51

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 92/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **BRUYAS époux Malanchon Françoise**

demeurant à **60 Bd Waldeck Rousseau ST CHAMOND**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	733	Coise		6	44	pré	
A	734	"		33	II	terre	
A	735	"		35	32	pré	
A	823	La Roue		38	47	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA DROME

N° du compte cadastral :52

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **BRUYAS Jean Antoine, époux France**

demeurant à **au bourg menuisier**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I90	Ville dieu		35	59	terre	
B	I95	"		32	99	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

N° du compte cadastral : 54

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Forestier et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mme Vve BRUYAS Pierre, née Perret**

demeurant à **au Castet**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	60	Le pechier	I	37	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 93

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CARADOT Claude époux Besson

demeurant à au Gros Buisson

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements --

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	496	La croisette		60	27	terre	
A	580	"		46	00	pré	
A	581	"		8	45	pré	
A	583	"		9	03	pré	
A	659	Savigneux		22	20	terre	
A	562	Au gros buisson		21	33	pré	
A	III9	"		21	42	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 87 et 456

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CARIE Marius Benoit époux Jacquin

demeurant à Fontanelière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I009	La Bertholière		43	85	terre	
A	I02[illegible]	"		38	I0	ré	
C	2I0	"		24	73	pré	
C	223	"		54	57	pré.	
C	227	"		7I	8I	terre	
C	22I	"		35	70	pré	
C	I80	La cote		74	45	pré	
C	674	Les combelles		38	80	terre	
A	I028	La Chaux		22	86	pré	
A	I029	"		44	28	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 546

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CARTERON Benoit Marie, époux Dumas

demeurant à au Mas Cne de GRAMMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	616	La pacalière		67	90	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 75

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-502 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CARTERON Laurent Marie, époux Basson

demeurant à Relave

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	343	Relave		88	9I	pré	
C	344	"	2	49	30	terre	
C	346	"	2	08	70	terre	
C	348	"	2	20	40	pré.	
C	350	"	I	76	I0	Pré	
C	354	"	2	04	30	pré	
C	356	"		8	40	terre	
C	369	"		48	99	pré	
C	386	"		84	I5	Terre	
C	395	"		67	80	pré	
C	397	"	I	94	20	terre	
C	479	La Bruyère		39	28	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 547

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **CELLE Antoine époux Savio mineur**

demeurant à **l'Etang, Cne LA TALAUDIERE**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	II8	La Gentonnière		IO	45	terre	
D	II9	"		32	I4	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 78

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHARRETIER Claude Marie (les héritiers de) demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	226	Savigneux		I4	42	pré	
A	319	"		8	94	pré	
A	320	"		I6	94	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 5660

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **CHARVOLIN EtienneMarie Epoux RIVIERE**

demeurant à **aux Escots**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
D	I80	Le guichard		85	50	pré	
D	I8I	"		76	30	terre	
D	I83	Les Escots	I	I5	60	terre	
D	I84	"		65	65	pré	
D	I97	"		82	060	pré	
D	220	la"cote		I6	82	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 80

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHAVOT Jean Baptiste, époux Vacher

demeurant à la Roue

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	844	La Roue		53	6I	terre	
A	868	"		76	I7	terre	
A	869	"		36	90	pré	
A	9I5	"		I6	I2	pré	
A	927	"		40	20	terre	
A	933	"		65	60	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 457

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à M. CHAVOT Marie Hoseph époux Rousset

demeurant à la Roue

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	850	La Roue		59	20	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 252

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHILET Joseph Etienne époux Nicolas
demeurant à ST SYMPHORIEN SUR COISE charcutier

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	353	Ris de Boeuf		7	79	pré	
B	354	"		56	80	pré	
D	I57	Le Guichard		28	I4	pré	
D	I58	"	I	34	36	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de
Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 84

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHOMAT par Mme Chomat Veuve née Martin

demeurant à Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	1081	au coin		11	85	terre	
A	1084	"		83	98	pré	
C	178	La cote		59	30	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 9I

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHOMAT Alfred par M. Chomat Joannès époux Goutagny

demeurant à à la Roue

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I83	Ville dieu		39	55	pré	
B	309	Rampeau	I	05	48	terre	
D	I60	le guichard		I6	I4	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 82

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme CHOMAT Antoine Veuve née Guyot Marie

demeurant à au Chirat Cne d'Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	495	Pin Roud		54	5I	terre	
B	28	La badouillère		7	23	pré	
B	30	"		30	57	pré	
B	35	"	I	00	60	terre	
B	593	"		5I	59	terre	
B	595	"		58	84	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 83

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHOMAT Jean Claude époux Pallandre

demeurant à la Roue

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	360	Savigneux		46	20	terre	
A	829	La Roue	2	60	80	terre	
A	830	"		5	65	pré	
A	832	"	3	74	20	terre	
A	839	"		37	24	pature	
A	840	"		2I	62	pature	
A	84I	"		99	90	pré	
A	842	"	I	03	20	pré	
A	846			76	70	pré	
A	847	"		25	I5	pré	
A	85I	"	I	07	I9	pré	
A	859	"		3	85	pré	
A	866	"	I	73	65	terre	
A	9I0	"		40	2I	terre	
D	I36	La gentonnière		26	07	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuillet A

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 88 et 522

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à CHOMAT Joannès Antoine époux Goutagny

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	724	Chatelard		59	I5	terre	
A	732	Coise		65	3I	terre	
A	803	Trois Gouttes		84	87	terre	
A	809	"	I	09	30	pré	
A	8I0	"		20	I9	pré	
A	8II	"		43	45	terre	
A	8I2	La roue	I	3I	II	pré	
A	8I3	la roue		2	58	lande	
A	820	"		27	35	pré	
A	82I	"		60	90	pré	
A	822	"	2	64	30	terre	
A	824	"	I	24	40	terre	
A	848	"		27	6I	terre	
A	854	"		39	88	terre	
A	855	"		39	82	pré	
A	856	"		35	8I	pré	
A	863	"		40	89	pré	
A	865	"		I7	25	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuille 8

N° du compte cadastral : [illegible] (suite)
88 et 522

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	892	La Roue		93	90	pature	
A	891	La Roue		17	99	terre	
A	911	"	I	18	79	pré	
A	408	la Joannas		47	82	terre	
A	409	"		47	54	pré	
A	414	"		85	64	pré	
A	725	Chatelard		20	95	terre	
A	805	trois gouttes		40	63	terre	
A	93	La Terrassière		40	71	terre	
A	678	Savigneux		061	42	pré	
A	681	"		13	50	pré	
A	416	La Joannas		26	26	pré	
A	417	"		21	33	terre	

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 458

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme COURAGE Marie à

demeurant à ST HEAND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
B	I36	Les granges neuves		20	52	terre	
B	I37	"		I6	62	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 391

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à COURBON Marius, employé Electricité de France

demeurant à 8, rue des Armuriers ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	383	Relave		I8	55	terre	
C	384	"		22	84	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 460

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DAVID Fanny Claudia

demeurant à Buyessière SORBIERS

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	24	Staron		II	43	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : II5

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DEBARD Marius Antoine Joseph

demeurant à I9 rue Nicolas Chaize SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	564	Gros buisson		8	94	pré	
A	565	"		I9	84	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 548

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **de BOISSIEU Victor Pierre Maire Jean Elisée époux Pelletrat de Borde, directeur de banque, I7 place Ferréol St CHAMOND**
demeurant à

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	II4	La Gentonnière		22	20	taillis	
D	II5	"	3	32	42	Terre	
D	96	le Cartet	2	34	40	terre	
D	97	"	3	08	50	pré	
D	34	le Bssy	4	39	80	terre	
D	32	"		38	70	pré	
D	3I	"	I	07	00	pré	
A	959	Croix Gde Claudine	3	89	I0	pré	
A	992	le verdillon	2	62	40	terre	
A	996	"	4	94	00	pature	
A	997	"	I	55	40	terre	
A	998	"	2	I3	90	pré et pature	
A	I000	"	3	42	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : II8

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DE BOISSIEU Victor place Férréol à ST CHAMOND par M. DUGAS DU VILLARD usufruitier au bourg demeurant à

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	33	le Bessy	I	99	86	terre	
D	95	Le cartet		4I	70	terre	
D	I34	La gouttonnière	I	3I	30	terre	
D	I35	"	I	42	20	terre	
D	I4I	la bertholière	I	05	73	terre	
D	I47	"		I7	36	terre	
D	I5I	le güichard		6	9I	pins et taillis	
D	I52	"	3	I6	80	pré	
D	I53	"		3	23	pins et taillis	
D	I75	"	2	45	80	pré	
D	I76	"		I9	38	taillis	
D	I77	"		62	56	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHENEREILLES

N° du compte cadastral : II9

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme De FENOYL Charles Veuve, née de Boissieu demeurant à 2 rue de la Brosse à St Chamond, par M. DUGAS du VILARD usufruitier au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	949	Croix Grande Claudine 2		24	20	terre	
A	950	"		70	20	terre	
A	96I	"		6I	80	pin et taillis	
A	962	"		80	62	terre	
D	I	Le bessy	I	07	60	terre	
D	2	"	I	54	78	terre	
D	3	"	3	32	66	pré	
D	IO	"		I9	I9	pré	
D	II	"	I	27	20		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 97

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DESVIGNES Claude époux Fulchiron

demeurant à la Chanal

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	491	La Chanal		9	14	pré	
B	493	"	I	37	20	terre	
B	500	"	I	43	50	terre	
B	502	" è		30	12	terre	
B	505	"	3	61	90	pré	
B	506			85	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral :523 et 524

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUBOEUF Claude, époux Rousset (succession)
demeurant à au Bessy

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	5	le bessy		95	44	pré	
D	7	"		8	00	pré	
D	38	"		I9	36	pré	
D	56	"		62	II	pré	
~~D~~	~~I02~~	~~le Curtat~~		~~5~~	~~78~~	~~taill~~	
D	4	le Bessy		78	9I	terre	
D	8	"		43	35		
D	I2	"		88	27	pré	
D	39	"	I	57	79	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de **CHEVRIERES**

N° du compte cadastral : **I02**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr DUBOEUF François**

demeurant à **le Cartet**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	77	le Cartet		8	59	pré	
D	78	"		28	80	terre	
D	79	"		I7	80	pré	
D	83	"		2I	50	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 383 et 461

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUBOIS Jean époux Merle cultivateur

demeurant à aux Croizettes

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	361	La croisette		50	48	terre	
A	566	Gros buisson		13	68	terre	
A	677	Savigneux		61	80	landes	
B	367	La Croisette	2	01	40	terre	
A	500	"		060	52	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : II6 et 5ø67

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUBOIS Lucien époux France

demeurant à boulanger à St DENIS SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	I83	Trois gouttes		33	38	terre	
A	I97	"		60	35	terre	
A	329	Savigneux		92	20	pré	
A	II22	la roue		I6	76	V terre	
A	II25	"		I7	20	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 376 et 498

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUMAS Claudius Francisque époux Jacquemond demeurant à aux Granges neuves, Cne d'Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	36	La Badouillère		89	82	terre	
B	46	"		79	88	terre	
B	5I4	Les granges vieilles		I4	27	pré	
B	I8	La adouillère		57	67	terre	
B	I9	"		I6	20	pré	
B	3I	"	I	22	20	pré	
B	33			76	48	terre	
B	34	"	I	II	9I	terre	
B	38	"		93	00	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 105

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUMAS Jean Antoine

demeurant à Joassard cne de Chazelles sur Lyon

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	316	Rampeau		27	56	terre	
C	177	la Cote		11	69	terre	
D	178	le Guichard		59	94	terre	
D	179	"		63	30	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 401

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUMAS Louis et M . REGEFFE

demeurant à au Gros Buisson

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	663	Savigneux		I9	97	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : II4

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle DUMAS Maria
demeurant à passementière à AVEIZIEUX

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	23	Staron		9	82	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 106

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUMAS Pierre Marie époux Chillet

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	116	le Cegny		46	75	terre	
A	253	Savigneux		29	78	pré	
A	258	"		37	96	pré	
A	260			47	09	pré	
A	318	"		17	67	terre	
A	364	"		27	35	terre	
A	374	"		39	53	pré	
A	376	"		74	18	terre	
A	377	"		84	04	terre	
A	404	la Joannas		81	68	pré	
A	412	"		24	37	terre	
A	806	Trois gouttes		24	46	terre	
A	807	"		43	31	pré	
A	407	la Joannas		35	10	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 550

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme DUPRE Catherine Antoinette

demeurant à la Montagne Cne de St DENIS SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	6	Le Grand Barcet		I6	I0	taillis	
A	9	"	2	37	I0	pré	
A	I3	"	I	64	00	terre	
A	I4			32	20	pré	
A	I5	"		38	60	pature	
A	28	"		78	80	terre	
A	29	"		20	60	pré	
A	3I	"		I4	72	pré	
A	32	"		66	47	pré	
A	40	"		86	6I	terre	
A	42	"		6I	23	pré	
A	I0I	La Terassière		46	00		
A	I05	Le Cegny	I	2I	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I07

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUPUY Jean, époux Blanchard

demeurant à Villedieu

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I87	Ville dieu		54	55	pré	
B	I89	"		I3	60	pré	
B	304	Rampeau		98	69	pré	
B	305	Rampeau		35	I3	pré	
B	307	Rampeau		II	I3	pré	
B	308	"	I	24	74	pré	
B	3I7	"		82	72	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I2I et 464

Commune de 6HEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DUPUY Pierre Marie, époux Cizeron

demeurant à Rampeau

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	3I5	Rampeau		43	I0	terre	
B	607	"		2I	79	Terre	
B	6I2	"		29	33	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 108

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à DURAND Jean Marie

demeurant à Cogny

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	102	La terrassière		83	38	pré	
A	103	le Cegny		2	79	landes	
A	104	"		88	72	terre	
A	114	"		40	22	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 568 et I25

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ESCOT Claude époux Grégroire à la Bertholière
demeurant à ESCOT Claude et Melle GREGOIRE à laBertholière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I45	La Bertolière	:	27	54	terre	
A	IOII	"		I4	26	terre	
A	IOI4	"		II	26	terre	
A	IO20	"		20	68	Pré	
A	IO2I	"	3I	30	pré		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 465

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme ESCOT Jean Marie Antoine, Veuve, née Carie Marie Louise

demeurant à Rue de St Etienne à ST HEAND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	2II	La fontanelière		I2	09	pré	
C	226	"		24	28	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 357

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FATISSON François époux May demeurant à Bessy

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	994	Le Verdillon	I	36	30	pré	
A	995	"	I	49	20	terre	
D	25	Le Bessy		I5	48	pré	
D	37	"	I	23	40	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 569

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr FATISSON François,dit Françis**
demeurant à **époux MAY au Bessy**
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	**I7**	**Le Bessy**		69	00	**terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de
Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 535

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle FAURE Marie Antoinette, chez M. Reynaud Jean, garangiste

demeurant à LA TALAUDIERE Loire

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	415	Le clavelier		33	20	pré	
C	417	"		3	96	pré	
C	418	"		22	63	terre	
C	419	"		35	25	pré	
C	420	"		34	94	terre	
C	422	"	I	I4	20	pré	
C	423	"		I2	75	pré	
C	425	"		40	90	terre	
C	426	"	I	3I	30	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 525

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FAYET Marie Marcel époux Metton

demeurant à Murigneux Cne de GRAMMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	638	La Pacalière	I	08	56	terre	
C	668	"		35	39	terre	
C	670	La Pacalière		5I	65	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 368 - I30 et 384

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme FAYOLLE Jacques Claudius Veuve, née Badoil et Melle Badoil Anne Marie

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	466	Montagneux		52	25	terre	
B	467	"	I	2I	20	pré	
B	468	"		I0	82	pré	
B	495	la Chanal		25	04	terre	
B	482	Montagneux		43	80	terre	
D	I43	La bertholière		I9	37	terre	
B	496	La Chanal		50	78	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I5I

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FELIX Ferdinand

demeurant à 38, rue Gayet ST ETIENNNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	2I5	La Fontanelière		29	92	terre	
C	2I8	"		6	83	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 552

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FERREOL Marius Francis époux Rivoirard

demeurant à aux Hayes Cne de St PRIEST EN JAREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	229	La fontanelière		37	03	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I33 et 86

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle FILLEUX Jeanne Marie

demeurant à au Brochet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	339	Ris de Boeuf		7	55	terre	
B	340	"		I3	II	pré	
B	34I	"		I	96	lande	
C	256	le Brochet		I7	I2	pré	
C	259	"		9	53	terre	
C	260	"		4	98	jardin	
C	264	"		I5	09	pré	
C	265	"		3	70	lande	
C	2I2	La Fontanelière		32	45	pré	
C	2I3	"		24	36	terre	
C	294	Les combeles		26	39	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I35

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Vve FONTANAY Jean Baptiste née MOREL**

demeurant à **STARON**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I8	Moulin Staron		II	88	terre	
C	I9	"	I	I5	49	pré	
C	20	"		30	59	terre	
C	25	Staron		26	62	pré	
C	5I	"		42	97	pré	
C	387	Relave		064	98	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 467

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr FONTANAY Marcel Jacques Epoux BONNY**

demeurant à **Staron**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	52	Staron		69	50	pré	
C	74	Les Flaches	2	52	30	terre	
C	79	"		70	94	terre	
C	80	"		61	89	pré	
C	83	"		76	50	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de **CHEVRIERES**

N° du compte cadastral : 468

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr FONTANAY Pierre Marie Louis Epoux MARQUET**

demeurant à **aux Chapeliers AVEIZIEUX**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	437	Le Clavelier	2	00	0I	terre	
C	55I	Les Combes		36	79	pré	
C	552	"		78	87	terre	
C	569	La pacalière	I	30	09	terre	
C	579	"	2	25	40	pré	
C	58I	"		89	00	terre	
C	6I8	"		74	4I	pré	
C	684	Les combes		I	48	Lande	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de **CHEVRIERES**

N° du compte cadastral : 432

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **FORISSIER Jean Marie**

demeurant à **Grangeneuve**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	**I40**	**Grange neuve**		**40**	**47**	**pré**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I37

Commune de **CHEVROERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Vve FORISSIER Pierre Née CAIRE**

demeurant à **les granges neuves**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	**I56**	**Les granges neuves**	**I**	**00**	**80**	**pré**	
B	**I6I**	**"**		**9I**	**53**	**pré**	
B	**I9I**	**Villedieu**		**35**	**35**	**terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de **CHEVRIERES**

N° du compte cadastral : 526

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **FOURNEL Thomas Georges Marie Epoux METTON**

demeurant à **Relave**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	35I	Relave	I	58	08	pré	
C	364	"		26	8I	pré	
C7	366	è "		07	8I	terre	
C	367	"	I	74	8I	Terre	
C	385	"		68	30	terre	
C	390	"	I	24	50	terre	
C	39I	"	4	04	20	pré	
C	392	"	I	58	I0	terre	
C	398	"		44	56	Terre	
C	399	La Gde Peirre	2	54	20	terre	
C	404	"	I	00	20	pré	
C	406	Le Cry		74	I0	terre	
C	40I	La Gde Pierre		03	33	Pin et taillis	
C	363	Relave		08	77	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I38

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **FOURNET Marius Epoux JACQUIN**

demeurant à **Les Granges Vielles**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	67	Les Granges vielles		6I	58	terre	
B	69	"	I	8⅘4	50	pré	
B	70	"	I	40	00	terre	
B	72	"		36	I2	pré	
B	73	"		54	20	terre	
B	74	"		8I	2I	terre	
B	76	"	I	48	20	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 500

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme FRANCE Antoinette (sucesion)

demeurant à au bourg Cne d'Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	232	Savigneux		4	I7	pré	
A	233	"		I3	44	terre	
A	234	"		I3	60	pré	
A	244	Savigneux		24	66	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I39

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à FRANCE Francis, chauffeur d'autos demeurant à 32 Grande Rue, cne de CHAZELLES S/LYON
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	229	Savigneux		6I	02	pré	
A	248	"		2	88	jardin	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I4I

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme FRAPPA Charles, Veuve, née Dumas

demeurant à 6 Bd du Nord CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	454	le clavelier	3	72	40	terre	
C	580	La Pacalière	I	45	90	"	
C	580bis	La Pacalière	2	I6	40	pré	
C	599	"		I7	8I	pré	
C	6I9	"	2	I6	I0	pré	
C	620			90	09	pré	
C	62I	"		68	32	pré	
C	623	"	I	II	96	pré	
C	624	"	3	7I	70	terre	
C	645	"	I	I5	40	pré	
C	656	"	I	I0	0I	terre	
C	658	"		8	32	pature	
C	660	"		4I	03	pature	
C	66I	"		26	23	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I43

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **EULCHIRON** Claude Marie

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	2I3	Trois gouttes		77	0I	terre	
A	240	Savigneux		I8	24	pré	
A	247	"		I8	23	pré	
A	3I2	"		45	97	pré	
A	36I	"		37	8I	terre	
A	IIIO	Savigneux		28	85	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I49

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme FULCHIRON Jacques Henri, Veuve, nee Lambert

demeurant à VILLEUBANNE I7 cours Tolstoi

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	936	La roue	I	4I	60	terre	
A	937	"		3I	62	pré	
A	95I	Croix Grande Claudine		56	70	terre	
A	964	Pont de la roue	I	88	30	pré	
A	965	"		63	I7	terre	
[illegible]	[illegible]	"		[illegible]	[illegible]	[illegible]	
D	27	Le Bessy		I2	90	pré	
D	35	"		34	09	pré	
D	36	"	I	64	90	terre	
D	116 II6	La gentonnière		79	40	terre	
D	II8bis	"		35	6I		
D	I23	"		87	64	pré	
D	I28	"		98	27	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I86

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GAGNARD Benoit Fleury, époux Moulard
demeurant à facteur des postes au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	2I2	La cote		9	78	pré	
D	2I3	"		I	66	landes	
D	2I4	"		I3	5I	terre	
D	2I5	"	I	03	94	pré	
D	223	"		33	95	terre	
D	224	"		I3	90	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 503

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GAGNARD Jacques Marie Antonin

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	284	Villedieu		3I	02	terre	
C	285	"		9	69	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 377

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GAGNARD Jacques Pierre époux Escot;Chapelier demeurant à 24 rue de Lyon à CHAZELLES S/LYON
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	22I	La cote	I	38	70	terre	
D	222	"		IO	95	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHENERIERES

N° du compte cadastral : 3746 505 504

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GAGNARD Pierre Adrien époux THIVILLIER charcutier au bourg

demeurant à GAGNARD Marie Jeanne, au bourg née THIVILLIER

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	175	Les granges neu es		3I	72	terre	
C	686	le Brochet		I3	65	pré	
C	266	"		4I	62	pré	
C	267	"		8	32	lande	
C	269	"		24	82	pré	
A	&2I9	Savigneux		33	72	tere	
A	224	"		I3	I8	pré	
B	I70	Les granges neuves		I9	00	taillis	
B	I73	"		I6	28	pré	
B	I74	"		I4	96	terre	
C	270	Le brochet		8	37	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 553

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GEORGON Antoine Marie, époux Vibert
demeurant à négociant en produits laitiers
I, rue des Coopérateurs à ST ETIENNE
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I03I	la Chaux		43	3I	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de
Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 571

Commune de

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **GEORJON Joseph Marie Epoux BERGER**

demeurant à **29 rue des Passementiers à St ETIENNE**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	484	Pin rond		10	04	pature	
A	485			20	18	terre	
A	571	Gros buisson		13	28	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 424

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GIDROL Jean Claude, ingéniaur demeurant à II8 av. Félixx Faure LYON
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	345	Relave	I	92	28	terre	
C	348	"	I	03	60	pré	
C	355	"		42	56	pré	
C	372	"		79	35	pré	
C	464	Combriaud	I	24	00		
C	465	"	4	9I	80	terre	
C	478	"		28	92	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I23 et 506

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GIRAUD Jean Antoine époux Moulard

demeurant à la Fontanelière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I76	La cote		I8	54	pré	
C	I79	"		83	32	pré	
C	I90	La Fontanelière	3	48	40	pré	
C	238	"	I	08	84	terre	
C	240	"		45	38	pré	
C	2I9	"	I	09	42	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 402

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GIRAUD Jean Marie, époux Bénière

demeurant à La Terrassière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	77 -	La Terrassière		40	38	terre	
A	241 -	Savigneux		21	96	pré	
~~A~~	~~387~~	~~La Terrassière~~		~~6~~	~~66~~	~~taillis~~	
A	388 -	"		33	51	terre	
A	389 -	"	I	02	90	pré	
A	393 -	"		38	99	pré	
A	394 -	"	I	30	88	terre	
A	395 -	La Joannas		35	30	pré	
A	89 -	La Terrassière		55	00	pré	
A	115 -	Le Cegny		48	96	terre	
A	390 -	La Terrassière	I	00	50	pré	
A	397 -	"	I	35	05	pré	
A	402 -	"		36	43	terre	
A	398	La Joannas		29	22	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I88

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme Vve GONON

demeurant à La Gimond

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	405	La Grande pierre		76	60	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I85

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Aimé époux Rousset

demeurant à aux Combes

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	486	La bruyère		44	57	pré	
C	529bis	Les combeles		9	73	landes	
C	542	Les combes	I	73	70	terre	
C	543	"	I	03	98	pré	
C	566	"		27	32	pré	
C	567	"		34	70	terre	
C	529	Les combelles		67	86	terre	
C	678	"		35	38	pré	
C	487	La Bruyère		38	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I59

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Antoine époux Grayel
demeurant à aux Granges neuves

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	II4	Les granges neuves		53	86	terre	
B	I26	"		94	40	pré	
B	37	La Badouillere		58	30	terre	
B	42	"		44	37	pré	
B	43	"		52	I5	terre	
B	96	Les granges neuves	I	I4	6I	terre	
B	97	"	I	I8	48	pré	
B	99	"		78	83	terre	
B	II3			48	57	pré	
B	II6	"		42	04	terre	
B	I2I	"		9	60	pré	
B	I25	"		82	60	pré	
B	I62	"	I	00	30	pré	
B	I63	"		72	79	terre	
B	I00	"		6I	30	pré	
B	I6	La badouillère		86	88	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 394

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Claudius époux Vericel

demeurant à LA TALAUDIERE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	3II	La bruyère		68	65	terre	
C	3I2	"		82	55	pré	
C	322	"		9	97	pré	
C	323	"	I	88	80	pré	
C	480	"		97	I9	terre	
C	505	"		I7	26	pré	
C	506	"		I	06	landes	
C	5I0	"		5	58	taillis	
C	5I3	"		I7	89	pré	
C	5I6	Les combelles		99	40	terre	
C	5I7	"	I	66	40	terre	
C	67I	La Facalière		24	92	pré	
C	5I5	Les combelles		II	96	pré	
C	**5I8**	**"**	**I**	**35**	**00**	**pré**	
C	**323**	**la bruyère**	**I**	**88**	**80**	**pré**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 403

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Jean, employé d'assurances

demeurant à8place du Peuple ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	408	Le Cry		7I	95	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I65

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Jean Antoine, cultivateur et exploitant de machines à battre demeurant à aux Escots

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
AH	629	La Bayardière		44	98	terre	
A	I055	au Coin	I	64	40	pré	
A	I056	"		60	40	terre	
B	326	Rampeau		55	58	terre	
B	356	Ris de Boeuf		33	I6	terre	
C	I85	La Cote		57	I3	pré	
C	I86	La Fontanelière	I	9I	70	terre	
C	275	Villedieu		6	97	pré	
C	276	"		6	86	Landes	
C	277	"		9I	54	pré	
D	I82	le Guichard		67	40	terre	
~~D~~	~~I88~~	~~les Escots~~		~~8~~	~~39~~	~~sol~~	
D	I95	"		63	88	pré	
D	I96	"		58	00	terre	
D	203	"		22	73	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 245

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Jean Baptiste époux Moreton

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I24	La Gentonnière		IO	74	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I64

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Jean Claude époux Ferlay

demeurant à Bramaret Cne de ST DENIS S/COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	442	Montagneux		34	I8	terre	
B	443	"		36	40	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I89

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Maurice, principal clerc de notaire demeurant à 8 place du Peuple, ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	4I3	Le clavelier		57	70	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I66

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Pierre Marie

demeurant à au Petit Mas, Cne de LA GIMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	438	Le clavelier		45	46	landes	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 527 et 528

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Régis Charles Antoine, époux Lardon demeurant à 32 rue de la Résistance ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	251	Le brochet		13	66	terre	
C	289	Les Combelles		71	88	terre	
C	291	"		14	17	pré	
C	306	Le Rempeat		1	17	pré	
C	307	"			70	pré	
C	290	Les Combelles		5	98	landes	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 167

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GONON Stéphane quincailler

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	631	La Fayardière		34	21	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 366

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUNON Marcel époux France

demeurant à Saint BEL Rhone

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	300	Savigneux		31	00	pré	
A	363	"		66	31	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I69 et 472

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTAGNEUX Claude

demeurant à Montagneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I025	La bertholière	I	83	70	pré	
~~B~~	~~414~~	~~Bancou~~		~~67~~	~~20~~	~~pin et taillis~~	
D	I40	La Bertholière	I	2I	80	terre	
B	**474**	**Montagneux**		**8**	**06**	**pré**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 472

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTAGNEUX Claude Antoine époux Devigne

demeurant à Montagneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	451	Montagneux	I	92	20	pré	
B	456	"	2	01	80	pré	
B 425	475	"	2	78	60	pré	
B	476	"		57	20	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 171

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTAGNEUX Henri

demeurant à Place Massenet à ST PRIEST EN JAREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I58	Cornevent		54	36	terre	
C	I62bis	"		5	8K	pré	
C	I63	"		IO	37	pré	
C	I64	"		7	6O	pré	
C	I65	"		26	48	pré	
C	I67	"		9	29	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I9I

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTAGNEUX Lucien époux Perret

demeurant à menuisier à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	65I	Picolin		40	57	terre	
A	652	"		6	36	pré	
A	660	Savigneux		23	43	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 343

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTAGNY Pierre Marie époux Thizy

demeurant à au Banc, Cne de LARAJASSE Rhone

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	46	Les Chavannes	2	IO	80	terre	
A	48	"		55	29	pré	
A	50	"		2I	49	pré	
A	5I	"		30	9I	terre	
A	52	"		33	96	terre	
A	53	"	I	20	20	pré	
A	54	"	2	II	20	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 395

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GOUTELLE Marie Antonin époux Courbon

demeurant à au Chirat Cne d'Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	353	Relave		38	77	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 56

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRANGE Antoine Marie, époux Rousset demeurant à I6, rue Ribot LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I6	Moulin staron		62	59	tere	
C	672	"		79	95	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I97

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRANJON Antonin Jean Marie époux Roux

demeurant à aux Flaches

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	84	Les Flaches		34	96	pré	
C	87	"		7	2I	terre	
C	88	"		3	80	terre	
C	97	"	20	35		terre	
C	98	"		87	53	terre	
C	I00	"		49	20	terre	
C	89	"		58	05	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I77

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRATALOUP Joannès Marius

demeurant à Marchand de cycles, rue Lafond CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	395	Le Creux		52	70	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 573

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme GRATALOUP Marie Thèrèse Michelle demeurant à au Rampéat
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
C	I59	Cornevent		20	69	terre	
C	2I4	La Fontanelière		64	46	terre	
C	297	Le Rempéat		5	8I	taillis	
C	298	"		I3	3I	taillis	
C	299	"		I0	80	taillis	
C	300	"	I	87	80	9 terre	
C	30I	"		70	89	pré	
C	304			88	40	pré	
C	305	"		25	20	pré	
C	309	"		8I	50	pré	
C	3I0	"		I6	48	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I95

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRAYEL Jean Marie époux Duchamp

demeurant à Courneuve FONTANES

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	637	La Pacalière		34	80	terre	
C	667	"	2	77	30	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 574

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRAYEL Marius Benoit époux Vouta (succession)
demeurant à La Pacalière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	88	L'arbiche	3	29	80	pré	
B	92	"		7	I6	lande	
C	553	Les combes		5	65	landes	
C	554	"		63	00	pré	
C	568	"	I	68	83	pré	
C	570	La Pacalière		33	I2	terre	
C	57I	"		I4	84	pré	
C	572	"	I	03	I3	terre	
C	578	"	4	40	40	pré	
C	582	"		94	59	terre	
C	583	"		27	06	terre	
C	585	"		69	47	pré	
C	596	"		II	23	pré	
C	597	"		2I	46	pré	
C	6I3	"		3I	03	pré	
C	6I4	"	I	23	63	pré	
C	598	"		49	88	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 320

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GRAYEL Pétrus époux Gerin

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	338	Ris de Boeuf		28	96	terre	
C	230	La Fontanelière		55	24	terre	
C	281	Ville Dieu	I	40	92		
B	98	Les Granges Neuves		60	54	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 529

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GREGOIRE Claudius Marius

demeurant à aux Combelles

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	85	L'arbiche		6I	09	pré	
B	I05	Les granges neuves		48	57	terre	
B	I64	"		I3	99	pré	
B	I67	"		50	62	terre	
B	I68	"		II	52	pré.	
B	I69	"		26	75	terre	
B	I7I	"		33	92	pré	
B	I72	"		I4	90	terre	
C	526	Les combelles		45	69	terre	
C	527	"		4I	I6	pré	
C	687	"		2	I7	landes	
B	I66	Les granges neuves		4	44	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I96

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GREGOIRE Pierre Antonin époux Forissier demeurant à aux Combelles
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I03	Les Granges Neuves		I5	2I	pré	
B	I06	"		60	77	terre	
B	I60	"		2I	75	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 530

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GUILLET Maurice, époux Morel demeurant à 38 Av. de la Libération à ST SYMPHORIEN SUR COISE Rhone pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	54	Les granges vieilles	I	66	93	terre	
B	55	"	I	56	06	pré	
B	56	"	2	37	68	pré	
B	62	"		82	I3	pré	
B	63	"	2	55	30	terre	
B	64	"	I	29	00	pré	
B	66	"	I	2I	I7	terre	
B	75	"		56	76	pré	
B	5I3	Les Granges Vieilles		I3	08	pré	
B	5I7	"	I	II	68	terre	
B	522	"		48	76		
B	599	La Badouillère	I	08	65	terre	
B	600	"		27	4I	pré	
B	602	Les granges vieilles		48	I0	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I90

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à GUYOT Philibert époux Fatisson demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	238	Savigneux		2I	05	terre	
A	239	Savigneux		28	30	pré	
A	243	"		I7	75	pré	
A	680	Savigneux		I0	04	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 554

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACOUD Antoine Pierre Marie, époux Poncet demeurant à au Crozet, Cne de ST DENIS SUR COISE pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	444	Montagneux		40	74	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 201

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACOUD Jean Marie époux Badoil (les héritiers

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	214	Trois Gouttes		61	09	pré	
A	216	Savigneux	2	32	03	Pré	
A	499	La Croisette		57	54	terre	
A	646	Ricolin		30	00	pré	
A	653	"		84	20	terre	
A	654	Savigneux	1	96	80	terre	
A	657	Savigneux		51	06	pré	
A	671	"		53	63	pré	
A	672	;; "		12	51	pré	
A	673	"	1	29	00	terre	
A	674	"		81	08	pré	
A	675	"		44	50	pré	
A	740	Coise		30	96	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de **CHEVRIERES**

N° du compte cadastral : 475

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr JACOUD Jean Marie Henri époux FOURNEL**

demeurant à **Staron**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I4	Moulin Staron		I9	5I	Terre	
C	I5	"	I	I8	37	pré	
C	I7	"		33	95	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 53

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACOUD Pierre Jacques Antoine époux Rouzon

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	676	Savigneux	I	24	00	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 203

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUEMOND Denis Marie Joseph époux Pallandre

demeurant à aux Granges Vieilles

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
B	44	La Badouillère		52	06	terre	
B	60	Les GrangesVieilles		45	58	sol	
B	61	" "	I	05	72	pré	
B	108	Les granges neuves		82	40	pré	
B	516	Les granges vieil.	I	29	00	pré	
B	523	"	I	90	60	terre	
B	601	"		87	05	terre	
B	110	Les granges neuves		13	28	pré	
B	145	La Badouillère		29	28	terre	
B	598	"		57	94	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 204

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUIN Benoit époux Charvolin

demeurant à aux Escots

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	198	Les Escots	I	27	00	pré	
D	200	"		30	80	terre	
D	201	"		68	60	pré	
D	202	"		37	67	pré	
D	204	"	I	88	I0	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I92

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUIN Claudius cultivateur demeurant à Montagneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	498	La Chanal		29	I5	pré	
B	555	Les Eures	I	32	50	terre	
B	558	"	I	I7	70	pré	
B	560	"		24	43	terre	
B	458	Le Moulin		53	95	pré	
B	460	Montagneux	I	I8	34	pré	
B	462	"	I	58	00	terre	
B	463	"		I7	85	taillis	
B	449	"		54	87	pré	
B	450	"		80	45	terre	
B	**56I**	**Les Eures**	**I**	**II**	**00**	**Terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 207

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle JACQUIN Jeanne par M. JACQUIN Mathieu
demeurant à au Cartet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	255	Le brochet		I4	08	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURAT

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 209

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUIN Mathieu époux Goutagneux

demeurant à au Cartet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	47	Le Bessy		68	I6	terre	
D	82	Le Cartet		7I	80	terre	
D	92	"		68	85	terre	
D	93	"		90	58	pré	
D	98	"		60	42		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 208

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUIN Mathieu époux Jacquin

demeurant à Cornevent

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I064	au Coin		4I	72	terre	
A	I065	"		35	2I	pré	
A	I066	"		50	80	terre	
A	I067	"		42	50	pré	
A	I069	"	I	06	20	pré	
A	I072	"	I	23	60	pré	
A	I079	"	I	06	40	pré	
A	I080	"		6I	80	terre	
A	I082	"		34	25	terre	
A	I085	"		43	99	pré	
A	I094	"	I	25	40	terre	
C	I60	Cornevent	I	29	09	pré	
C	I6I	"		24	76	pré	
C	I62	"	I	07	00	pré	
C	I69	"		I6	37	pré	
C	I70	"		I7	74	terre	

A 1071

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 396

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JACQUIN Pierre époux Viricel

demeurant à au Coin

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1083	au Coin		34	10	terre	
A	1074	"		34	91	pré	
A	1075	"		44	87	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 215

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JAY Claude Marie

demeurant à au Chapoton, Cne de ST HEAND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	589	La Pacalière		I8	48	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 210

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JAY Jean Pierre

demeurant à I rue Boussingault SAINT ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	565	Les Combes	I	67	22	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 337

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JUBAN Antonin

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	94	La Terrassière		67	56	terre	
A	218	Savigneux		43	24	terre	
A	236	"		3	25	terre	
A	246	"		80	15	pré	
A	301	"		13	98	pré	
A	313	"		62	97	pré	
A	343	"		81	18	pré	
A	344	"		39	94	terre	
A	353	"		36	50	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 213

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à JUBAN Jean Baptiste époux Goutagny demeurant à au Creux Cne de SAINT DENIS SUR COISE pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	396	Le Creux		35	I2	terre	
B	397	"		4I	5I	terre	
B	398	"		8I	40	pré	
B	399	"		56	20	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 405 et 222

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme LAFFAY Antoine, Veuveu, née Cizeron

demeurant à aux Escots

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	I84	La Cote		6	09	pré	
D	I92	Les Escots		22	35	pré	
C	I82	La Cote		25	90	pré	
C	234	La Fontanelière	I	I4	36	pré	
C	237	"		2I	36	pré	
C	239	"		37	63	terre	
C	24I	"		66	60	pré	
D	I90	Les Escots		I4	97	pré	
D	I9I	"		4	87	taillis	
D	I93	"		9	55	jardin	
D	2II	"	4	36	20	pré	
D	I94	"		62	90	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 576

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à LAURENT Jeanne Louise

demeurant à la Quinardière Cne de CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	216	La Fontanelière		23	22	terre	
C	217	"		3	56	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 224

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme LAVAL François Veuveu, née Rivoire

demeurant à la Chaux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I045	La Chaux		2I	3I	pré	
A	I047	"		27	86	pré	
A	I048	"		37	40	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 228

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à LECLERC Jean Baptiste époux Goujon

demeurant à Rte de Bellegarde à CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	220	Savigneux		59	50	terre	
A	223	"		57	05	pré	
A	308	"		I3	49	pré	
A	32I	"		27	24	terre	
A	322	"	I	2I	40	pré	
A	327	"		98	76	terre	
A	330	"	I	74	60	pré	
A	332	"		55	00	terre	
A	333	"		44	37	terre	
A	342	"	2	57	00	pré	
A	345	"		20	03	terre	
A	347	"		I3	3I	pré	
A	349	"		3I	96	terre	
A	356	"		82	58	terre	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
A	808	Trois Gouttes	I	80	50	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 244

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MACLES André

demeurant à 2I, montée de l'Abbé de l'Epée ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	5I3	Planche Badol		27	64	terre	
A	5I7	"		25	69	pré	
A	5I8	au Vert		60	65	terre	
A	553	"		II	94	pré	
B	I80	Villedieu	3	46	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 232

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MAISONETTE Claude-(la veuve née Fléchet)

demeurant à Praron

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I038	La Chaux		92	80	pré	
A	I043	"		8	I6	pré	
A	I046	"		40	60	pré	
A	I049	au Coin		82	92	terre	
A	I050	"		76	50	pré	
A	I05I	"	I	20	40	terre	
A	I054	"		46	40	pré	
A	I062	"	I	02	30	pré	
A	I070	"		27	60	taillis	
D	I64	le Guichard		35	30	pré	
D	I74	"	I	08	80	terre	
A	I044	La Chaux		I9	78	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGU

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 247

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MALLARD Baptiste époux Rousset
demeurant à au Sablon Cne de VEAUCHE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	316	Savigneux		47	54	pré	
A	490	Pin Roux		68	I7	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 577

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mr MARTINIER Pierre Marcel Epoux SOUVIGNET**

demeurant à **3I rue Basse des rives à SAINT ETIENNE**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	592	La Pacalière		4	77	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 433

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MAUVERNAY Pierre Jean, époux Viricel

demeurant à 2I rue de Lyon à ST SYMPHORIEN SUR COISE Rhone

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	90	l'Arbiche	I	44	32	pré	
B	9I	"		66	2[illegible]	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 235

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MAY Marie Joseph

demeurant à Valjoly Cne de SORBIERS

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	409	Le Cry	I	22	30	pré	
C	4II	"		37	3I	pré	
C	4I2	"	I	36	00	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 250

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MOREL Claudius époux Duboeuf

demeurant à Montmollet Cne de St HEAND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I38	Le grand moulin		I9	74	pré	
A	I40	"		22	57	pré	
A	I82	Trois Gouttes	I	02	62	terre	
A	2I7	Savigneux		24	3I	pré	
A	I26	Le Grand moulin		90	80	pature	
A	III2	"		40	97	pré	
A	I32	"		I8	85	terre	
A	I33	"		I9	05	pré	
A	I39	"	I	6I	80	pré	
A	I4I	"		25	49	pré	
A	I43	"		79	72	terre	
A	209	Trois gouttes		64	77	pré	
A	I44	Le grand Moulin		I2	86	taillis	
A	I46	"		II	85	taillis	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 532 et478

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MOREL Jean Joannès Claudius époux Rousset

demeurant à aux Flaches

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	72	Les Flaches		9	2I	pré	
C	73	"		46	83	terre	
C	99	"	I	20	46	terre	
C	352	Relave		39	83	pré	
C	382	"		40	79	pré	
C	IOI	Les flaches		59	84	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 240 et 446

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MORETTON Eugène

demeurant à ST SYMPHORIEN SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	37	Le Grand Barcet		45	59	terre	
A	43	"	I	00	60	pré	
A	63	La terrassière		77	33	terre	
A	64	"		44	63	pré	
A	66	"		32	75	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 408

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle MORETTON Marie

demeurant à au Grand Barcet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I09	Le Cegny		60	80	terre	
A	I66	Le Grand Moulin		34	36	pature	
A	**I08**	**Le Cegny**		**3**	**I5**	**Taillis**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 243 et 480

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MOULARD Benoit époux Fayolle au Guichard demeurant à

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I65	le Guichard		I8	48	pré	
D	I70	"		I7	53	terre	
D	I7I	"		I7	96	pré	
D	386	Le Guichard		2	06	chemin privé	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 578

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à MOULARD Jean Baptiste Benoit Doux Borne

demeurant à au Duret, Cne d'AV EIZIEUX

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	49	Les granges vieilles		38	51	terre	
B	50	"	I	31	60	pré	
B	51	"		85	23	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 242

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle MOULARD Marie Jeanne, demeurant à LA FOUILLOUSE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	273	Ville dieu		25	76	pré	
C	274	"		I6	93	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 534

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à NICOLAS Jean Marie Antoine époux Cognet

demeurant à Chemin des Cumines à L'ETRAT

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	303	Rampeau		48	75	pré	
B	324	"		8	47	pré	
B	325	"		25	26	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 27I

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PALIARD Léon à Montuclas
Commune d'AVEIZIEUX

demeurant à

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	39	Staron		29	50	pré	
C	42	"		5I	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 275

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PALLANDRE Claudius époux Dumas demeurant à ST MEDARD EN FOREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I59	Le guichard		93	25	terre	
B	3I0	Rampeau	I	04	60	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERE

N° du compte cadastral : 266

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PALLANDRE Louis Benoit épouse Ploivy demeurant à Guillermière Cne de COISE (Rhone)
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I94	Trois Gouttes		75	95	pature	
A	I95	"		80	46	terre	
A	325	Savigneux	I	04	I0	pré	
A	334	"		54	5I	terre	
A	335	"		48	83	terre	
A	336	"		6	45	pré	
A	337	"		30	9I	pré	
A	339	"		24	9I	terre	
A	358	"		35	6I	terre	
A	722	Chatelard		46	90	terre	
A	738	Coise		74	I7	terre	
A	326	Savigneux		24	39	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 276

Commune de CHEVRIERE

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PALLANDRE Pierre, époux Goutagny

demeurant à Serre, Cne de ST MEDARD EN FOREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1052	au Coin	I	30	20	pré	
A	1061	"		18	84		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 256

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PERRET Antoine époux Moretton

demeurant à au Cartet

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	63	le péchier		~~16~~	~~90~~	pré	
D	64	"		57	60	pré	
D	65	"		77	80	pré	
D	75	le Cartet		91	40	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 274

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PERRET Claudius époux Basson

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I94	Ville dieu		2I	98	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 257

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PERRET Jean Benoit époux Séon

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	486	Pin Rond		45	25	terre	
A	491	"		69	78	terre	
A	514	Planche Badol		85	00	pré	
A	516	"	I	07	20	pré	
A	519	au Vert		21	44	terre	
A	539	"		21	61	terre	
A	550	"		13	44	pré	
A	551	"		32	20	pré	
A	1073	au Coin		41	64	pré	
D	126	la Gentonnière		57	44	pré	
D	127	"		71	22	pré	
A	**487**	**Pin rond**		**20**	**66**	**pré**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 409

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PHELIPPON Joannès Antoine

demeurant à Beaulieu, Cne de RIVAS

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	952	Croix Grande Claudine		47	63	terre	
A	960	"	2	I8	00	pré	
A	963	"		72	96	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 260

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme PITAVAL Antoine, veuve née Besson demeurant à Savigneux
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I28	Le Grand moulin		2	40	landes	
A	22I	Savigneux	I	76	36	terre	
A	222	"		83	60	pré	
A	294	"		9	82	pré	
A	688	"		20	47	pré	
A	689	"		I6	80	terre	
A	690	"		I9	43	pré	
A	692	"		50	3I		
A	560	Au Vert		28	66	terre	
A	I29	Le grand moulin		85	07	terre	
A	I3I	"		43	43	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 262

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle PITAVAL Antoinette

demeurant à au Vert

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	510	Planche Badol		16	49	terre	
A	512	"		29	91	terre	
A	545	au Vert		10	52	pré	
A	546	"		28	43	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 399

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PITAVAL Claude, époux Gonon

demeurant à Cote Villard, Cne de Grammond

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I086	au Coin		50	67	pré	
A	I087	"		8I	40	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 263

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à M. PITAVAL Jean Marie et Melle Pitaval jeanne

demeurant à au Gros Buisson

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	577	Gros Buisson		IO	44	pré	
A	578	"		I3	52	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 264

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PITAVAL Joseph époux Fournel

demeurant à la Badouillère

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	555	au Vert		30	32	terre	
A	556	"		57	I5	pré	
B	6	La Croisette		I9	69	terre	
A	488	Pin Fond		40	27	terre	
A	489	"		I2	04	terre	
A	5II	Planche Badol		I3	36	terre	
A	538	au Vert		20	03	pré	
A	543	"		40	53	terre	
A	544	"		3I	06	pré	
A	547	"		I2	05	pré	
A	569bis	"		I2	09	pré	
A	575	"		9	54	terre	
A	576	"		5	6I	pré	
A	**56I**	"		**I4**	**08**	**terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 387

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PLOIVY Antoine Claudius époux Séon

demeurant à au Creux, Cne de St DENIS SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	390	Le Creux		I8	39	pré	
B	393	"		49	00	pré	
B	394	"		88	99	terre	
B	40I	"		68	24	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 416

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PONCET Etienne

demeurant à Vaganissière , Cne ST DENIS SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	44	Le Grand Barcet		69	40	tere	
A	45	"	2	94	40	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 279

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PONCET Jean Marie époux Thomas

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	41	le Bessy		57	17	terre	
D	42	"		5	03	pré	
D	44	"		14	63	pré	
D	45	"		65	56	pré	
D	46	"		34	92	terre	
D	53	"		60	59	pré	
D	57	le Péchier		15	40	landes	
D	58	"	I	54	80	terre	
D	59	"		39	60	pré	
A	953	La Gentonnière		89	53	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 270

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle PONCET Marie
demeurant à I4 place Baptiste Galland, CHAZELLES S/LYON
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	IO77	Au coin		4I	20	pré	
A	II09	Ricolin		50	IO	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de
Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 321

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PONCHON Noel époux Laffay

demeurant à Riz de Boeuf

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	604	Ris de Boeuf		9	35	pré	
B	333	"		47	30ø	pré	
B	343	"		I4	95	terre	
B	344	Ris de Boeuf		23	25	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 536 - 537

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme PRADEL Louis, Veuve, demeurant à route de St Romain de Popey PONTCHARRA SUR TURDINE (Rhone) pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	650	Ricolin		I8	00	pré	
A	658	Savigneux		65	I8	terre	
A	3I7	Savigneux		35	43	pré	
A	328	"		56	46	terre	
A	66I	"		40	35	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 269

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à PUPIER Claude Marie, époux Pupier

demeurant à La Chevillonnière ST MEDARD EN FOREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	84bis	Le Cartet		35	04	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 310

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RAGEY Jean, la Veuve née Thélisson et les héritiers)

demeurant à ST SYMPHORIEN SUR COISE (Rhone)

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	747	Coise		68	48	pré	
A	869bis	La Roue		48	60	terre	
A	870	La Roue		56	80	pré	
A	873	"		50	74	terre	
A	874	"		47	10	pré	
A	875	"		5	49	landes	
A	876	"	I	07	80	terre	
A	878	"		56	20	terre	
A	890	"		35	60	terre	
A	902	"		15	68	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 306

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RELAVE Francisque époux Duchamp

demeurant à LA GIMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	636	La Pacalière		27	II	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 283 et 5I2

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RELAVE Jean Claude, époux Thélisson demeurant à CHEVRIERES aux Granges Neuves

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I0I	Les granges neuves		I9	99	terre	
B	II5	"		89	93	terre	
B	II8	"		28	05	pré	
B	I33	"	2	33	80	pré	
B	I34	"	I	24	84	terre	
B	I38	"		2I	27	terre	
B	I39	"	I	77	20	pré	
B	I42	"		I0	90	pré	
B	I43	"	I	02	23	terre	
B	I57	"		64	97	terre	
B	I59	"		65	40	pré	
B	I4I	"		50	89	pré	
B	I02	"		24	06	terre	
B	I07	"		76	34	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 284

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à REYNARD Jean Georges

demeurant à I65 Av. Félix Faure à LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I46	La Bertholière		24	69	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 448

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à REYNAUD Claude ANtoine époux Moulard

demeurant à au Fureau, Cne de ST HEAND Loire

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	75	Les Flahces		88	57	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 286

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à REYNAUD Jean Antoine, époux Bouchut

demeurant à LA TALAUDIERE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
C	59	Staron		I6	62	pré	
C	66	Les Flaches		49	39	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 373

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à REYNAUD Jean François époux Grataloup

demeurant à Chef Cantonnier à CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	402	Le Creux	I	27	20	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 287

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RIVIERE Pierre époux Blanchard

demeurant à ST JULIEN EN JAREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	I42	Le Grand Moulin		26	64	terre	
A	I45	"		8	99	taillis	
A	I47	"		I2	48	pré	
A	I70	"		87	60	pré	
A	I72	"	I	5I	20	pré	
A	I76	"	I	87	50		
A	I77	"		28	I8	pré	
A	I79	"	I	37	I7	pré	
A	I80	"	I	00	52	pré	
A	I8I	"		42	37	terre	
~~A~~	~~I88~~	~~Trois Gouttes~~		~~65~~	~~I5~~	~~pins et taillis~~	
A	I48	Le Grand Moulin		37	60	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 556

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RIVOIRE Joannès Tony

demeurant à LARAJASSE Rhone

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	93	L'Arbiche		67	39	terre	
B	I78	Ville dieu		95	40	terre	
C	524	Les Combelles		69	59	pré	
C	534	Les Combes	I	30	04	terre	
C	548	"		6I	I5	pré	
C	688	Les Combelles		2	97	landes	
C	689	Les Combes		4	44	landes	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 291 et 540

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROBERT Jean époux Duboeuf

demeurant à la Roue

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	737	Coise		35	64	Terre	
A	739	"		63	947	terre	
A	828	La Roue		42	20	terre	
A	852	"		84	50	pré	
A	853	"		7	76	terre	
A	905	"		41	30	terre	
A	906	"		54	18	pré	
A	935	"	I	46	40	pré	
A	904	"		49	39	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 309

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROBERT Jean Antoine Joannés époux Robert

demeurant à 28 rue de Roanne ST ETIENNE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	845	La roue		33	79	terre	
D	I37	La Gentonnière	I	I5	52	terre	
D	I39	"	I	23	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 294

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROBERT Louis époux Bouteille

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	257	Savigneux		9	75	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 449

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROBERT Marie Jean Claude époux Chevron demeurant à Rte de saint Bel à TASSIN LA DEMI-LUNE Rhone pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	355	Savigneux		I4	4I	pré	
A	365	Savigneux		72	63	terre	
A	903	la Roue		I8	36	terre	
A	934	"		28	40	pré	
B	I8I	Ville dieu		28	35	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 514 et 515

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme ROUSSET, veuve, née Molanchon

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	242	Savigneux		4	32	pré	
A	245	"		18	33	pré	
A	352	"		35	33	terre	
A	667	"		28	81	pré	
A	802	Trois gouttes		34	96	terre	
A	198	"		36	52	terre	
A	199	"		48	92	pré	
A	311	Savigneux		45	98	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 513

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Antoine Marie (sucession)

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	683	Savigneux		52	70	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 308

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle ROUSSET Bénédicte

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	227	Savigneux		2	78	pré	
A	237	"		I5	I4	terre	
A	249	"		27	60	pré	
A	250	"		II	99	pré	
A	96	la Terrassière		I9	69	terre	
A	99	"		27	54	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 579

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à TOUSSET Claudine ANtonia née Gonon

demeurant à la Fontanelière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	120	La fontanelière		35	48	pré	
C	254	Le Brochet		69	IO	pré	
C	295	Les combelles		53	28	terre	
C	296	"		8	20	taillis	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 300

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Jean (les héritiers de)

demeurant à Ris de Boeuf

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1058	au Vert	I	16	98	pré	
B	331	Ris de Boeuf		41	61	terre	
B	336	"		2	76	lande	
B	337	"	I	29	00	terre	
B	342	"		34	56	terre	
B	355	"	I	26	13	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 301

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Jean Baptiste é par Duboeuf Fleury

demeurant à charcutier au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	91	La Terrassière		36	84	pré	
A	92	"		45	06	terre	
A	403	La Joannas		91	08	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 302

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Jean Claude époux Guillaume

demeurant à Guichard

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	I2I	La Gentonnière		I6	4I	terre	
D	I22	"		I7	88	pré	
D	I68	"		7	3I	pré	
D	387	Le Guichard		I9	38	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 3II

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Jean François époux Fatisson

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	359	Savigneux		4I	97	terre	
A	366	Ricolin	2	03	20	terre	
A	367	"	I	35	80	pré	
A	375	"		45	82	pré	
A	483	Pin Rond		93	82	terre	
A	684	Savigneux		88	08	pré	
A	686	"		I4	I4	pré	
A	687	"		23	70	terre	
A	69I	"		28	6I	pré	
A	264	Savigneux		I7	52	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 557 et 389

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à mme ROUSSET Jean Marie, veuve née;Goutagneu

demeurant à au Montagneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	433	Bancon		85	60	pré	
B	452	Montagneux	2	86	70	pré	
B	457	"	I	I2	40	pré	
B	477	"	2	63	60	terre	
B	480	"	I	32	20	terre	
B	48I	"		28	47	pré	
C	549	Les Combes		3	II	taillis	
C	550	"	3	I7	90	terre	
C	576	La pacalière		I2	06	Landes	
C	577	"		82	72	pré	
C	680	Les Combes		45	59	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 304

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Joseph époux Crapone marchands de vins

demeurant à ST JULIEN EN JAREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	375	Relave	2	43	80	terre	
C	376	"		29	51	pré	
C	I	Moulin Staton	I	59	40	pré	
C	673	"		20	85	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 389 et 559

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à ROUSSET Joseph Marie époux Bonnard

demeurant à aux Combes

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	544	Les combes		43	03	pré	
C	545	les Combes		52	04	pré	
C	555	les Combes		4I	96	pré	
C	557	"	I	2I	I8	terre	
C	558	"		I3	93	landes	
C	559	"		22	I6	pré	
C	547	"	I	8I	56	pré	
C	679	"		32	70	terre	
C	5I9	Les combelles		74	00	pré	
C	520	"		73	69	terre	
C	523	"		84	06	terre	
C	530	"	I	86	52	pré	
C	677	"		67	87	terre	
C	68I	Le Pacalière		68	II	taillis	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 307

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme ROUSSET MArius, Veuve née Jouban

demeurant à la Pacalière Cne de CHATELUS

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	485	La Bruyère		96	91	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVREIERES

N° du compte cadastral : 313

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à RUEL Samuel

demeurant à La renaissance, Cne de LE PUY Hte Loire

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	II0	Le Cegny	I	84	20	terre	
A	III	"		3I	43	pré	
A	II7	"	I	24	28	terre	
A	II8	"	2	2I	40	pré	
A	II9	"		39	07	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 481

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SALIGNAT Claudius Antonin époux Goutagny demeurant à la Bertholière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1002	La Bertholière	3	48	20	terre	
A	1003	"		19	90	pré	
A	1004	"	1	21	00	pré	
A	1007	"		67	71	terre	
A	1008	"		65	16	pré	
A	1027	"		82	44	pré	
A	1076	Au Coin	1	05	40	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuille a

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 315

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SALIGNAT Stéphane Antonin époux Relave

demeurant à Ris de Boeuf

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1059	au Coin		27	35	pré	
A	1063	"	I	50	10	pré	
A	1107	Recolin	I	22	20	terre	
B	345	Ris de Boeuf		78	74	terre	
B	346	"		2	42	taillis	
B	347	"		22	61	pré	
B	348	"		6	02	landes	
B	349	[illegible]		25	50	pré	
A	515	Planche Badol	I	08	60	pré	
A	626	La Fayardière		72	60	pré	
B	332	Ris de Boeuf		15	75	terre	
B	334	"		29	50	pature	
A	627	La Fayardière		33	99	terre	
A	628	"		13	94	pré	
A	993	Le Verdillon	I	07	00	pré	
A	1010	La Bertholière		26	34	terre	
A	1012	"		85	92	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuille b

N° du compte cadastral 315

(suite)

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	I0I3	La Bertholière		37	40	pré	
A	I0I6	"		I5	27	pré	
A	I0I7	é		2	60	pré	
A	I023	"		I6	33	pré	
A	I026	"		5	20	pré	
D	I54	Le Guichard		54	52	pré	
D	I55	"		8	90	pré	
D	I56	"		34	27	terre	
D	I66			96	87	pré	

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 237

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SEON André Marie époux Relave

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	II7	La Gentonnière		34	5I	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 426

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SEON François époux Goutagneux

demeurant à au Frenet Cne de GRAMMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	483	Montag eux	I	IO	72	pré	
B	484	"	I	72	40	terre	
B	485	La Chanal		84	20	terre	
B	6IO	Montaneux		66	80	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 322

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SEON Jean Benoit Michel époux Villemagne

demeurant à la Fontanelière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I65	Les granges neuves		38	72	pré	
C	I93	La fontatenlière		I0	60	pré	
C	222	"		23	97	pré	
C	228			46	I4	terre	
C	236	"		86	03	pré	
C	292	Les combelles	I	57	3I	terre	
C	293	"		63	9I	terre	
C	293bis	"		I9	04	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 318

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SEON Jean Fleury époux P^le^taval

demeurant à la Bruyère

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	490	La Bruyère		59	43	terre	
C	491	"		89	54	terre	
C	497	"		71	38	pré	
C	514	"		11	85	pré	
C	532	Les Combes		69	73	terre	
C	533	"	2	20	00	pré	
C	561	"		16	99	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 37
582

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SEON Jean Louis époux Béon

demeurant à aux Combes

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	488	La Bruyère		49	04	pré	
C	489	"	2	65	60	terre	
C	535	Les Combes		92	39	terre	
C	540	"		64	60	pré	
C	560	"		3	43	landes	
C	562	"		69	76	terre	
C	563	"	I	98	57	terre	
C	564	"	2	25	80	pré	
C	584	La Pacalière		I0	57	pré	
C	536	Les Combes		70	86	pré	
C	54I	"		90	I2	pré	
C	590	La Pacalière		7	35	pré	
C	609	"		3	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 560

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme SEON Marie Claudia
demeurant à 28bis, av. A. Raimond ST PRIEST EN JAREZ

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	498	La Croisette		30	07	tere	
A	503	"		8I	99	pré	
A	504	"		43	93	pré	
B	I	"		32	37	pré	
B	3	"		4I	00	terre	
B	27	La adouillère		8	95	pré	
B	29	"		83	24	terre	
B	359	La Croisette		53	47	terre	
B	360	"	I	09	00	terre	
B	594	La Baouillère		53	63	terre	
C	225	la Fontanelière		II	I4	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 484

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle SEON Marie-Thérèse
demeurant à Moulin Blanchard, Cne de ST DENIS SUR COISE
pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière
et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	5	le Grand Barcet		8	43	taillis	

Le Secrétaire de la Commission Communale de
Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 484 et483

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle SEON Marie Thérèse

demeurant à au Moulin Blanchard Cne de ST DENIS SUR COISE (Loire)

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	2	Le Gtand Barcet		66	60	terre	
A	3	"		4I	65	terre	
A	4	"	I	67	20	pré	
A	I	"	I	08	80	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 323

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à SIMON Joannès

demeurant à au Judien Cne d'AVEIZIEUX

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
D	7I	Le Pechier		36	94	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 341
517

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THELISSON Antoine épouœ Bissardon

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	314	Savigneux		35	79	pré	
A	315	"	I	I7	80	pré	
A	171	Le grand moulin		21	50	pré	
A	290	Savigneux		5	51	pré	
A	303bis	"		28	65	pré	
A	338	é	I	I4	38	terre	
A	357	"		37	08	terre	
A	505	La C boisette		65	65	Pré	
A	554	Au Vert	I	03	75	terre	
A	574	Gros Buisson		34	25	terre	
A	579	"		60	00	pré	
A	587	"	I	07	40	pré	
A	656	Savigneux		I4	68	terre	
A	723	Chatelard		38	96	terre	
A	867	La Roue		59	64	terre	
A	679	Savigneux		54	26	terre	
A	306	"		4	41	pature	
A	346	"		I4	53	pré	
A	351	"		71	I8	pré	
A	662	"		36	28	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : I82

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THELISSON Antoine Marie époux Guyot

demeurant à la Terrassière

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	87	La Terrassière		49	40	pré	
A	95	"		56	I3	terre	
A	392	"		27	65	pré	
B	47	Badouillère	I	06	92	terre	
B	III	Les granges neuves		8	33	pré	
B	II2	"		32	30	Pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 342

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THELISSON Jean Benoit époux Ragey

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	225	Savigneux		8	50	pré	
A	230	"	I	68	93	terre	
A	405	La Joannas		70	59	terre	
A	2II	Trois gouttes	I	28	79	terre	
A	2I2	"		79	60	pré	
A	256	Savigneux		72	43	pré	
A	262	"		8I	20	pré	
A	26I	"	I	00	65	pré	
A	303	"		57	65	pré	
A	3I0	"		73	52	pré	
A	33I	"		88	82	terre	
A	348	"		I7	28	pré	
A	350	"		58	26	terre	
A	406	la Joannas		38	54	terre	
A	**23I**	**Savigneux**	**I**	**02**	**99**	**pré**	
A	**II23**	**la Roue**		**4**	**30**	**terre**	
A	**II24**	**"**		**I5**	**99**	**terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuille A

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 340
486

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THELISSON Joannès époux Dupré

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	254	Savigneux	2	35	20	pré	
A	255	"	I	36	I5	pré	
A	287	"		6	I5	patur	
A	354	"		48	07	terre	
A	4IO	La Joannas		89	68	pré	
A	4II	"		84	90	terre	
A	4I3	"	I	72	30	terre	
A	4I9	La Badouillère	I	25	97	pré	
A	482	Pin Rond		4I	9I	pré	
A	493	"	I	66	00	terre	
A	497	La Croisette		39	38	terre	
A	506	"	I	20	40	pré	
A	508	"		4I	42	pré	
A	509	"	I	76	95	terre	
A	557	au Vert		6I	82	pré	
A	558	v"		I8	65	terre	
A	559	"		4I	46	terre	
A	649	Ricolin		42	68	terre	
A	666	Savigneux		33	96	pré	
A	670	"		76	00	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

feuille B

N° du compte cadastral : 340 (suite)
486

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
B	4	La croisette	2	I4	04	pré	
B	7	"		73	47	terre	
B	8	Badouillère		34	6I	terre	
A	502	La Croisette		44	08	terre	
B	597	Badouillère		58	48	terre	
A	4I8	La Joannas		33	II	pré	

B. MURGU

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 327

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THELISSON Pierre époux PALLANDRE

demeurant à au Mas Cne de GRAMMOND

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	77	L'arbiche		58	52	pré	
C	617	La Pacalière		82	90	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 344

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à THIVEL Joannés; époux Gagnard (la veuve et les héritiers)

demeurant à au bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	1030	La Chaux		34	29	terre	
A	1030bis	"		7	71	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 487 et 488

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à M. THIVILLIER André Marie époux Bourlhonne

demeurant à Savigneux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I76	Les Granges neuves		57	29	terre	
C	272	Le Brochet		5&	I7	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 339

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle THOLLOT Jeanne Marie Louise

demeurant à aux Teillères, Cne de St GALMIER

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	II7	Les granges heuves		24	76	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 380

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à TISSEUR Antoine Jean

demeurant à Bessy

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	945	Croix Gde Claudine		6I	40	pré	
A	947	"		I6	77	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 335

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à TISSEUR Benoit Marie époux Tisseur la veuve et les héritiers

demeurant à au Bessy

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	943	Croix Gde claudine		79	98	terres	
A	944	"		79	60	pré	
D	6	Bessy		80	44	pré	
D	40	"		50	91	terre	
D	48	"		18	78	pré	
D	49	"		12	49	pré	
D	51	"		25	37	pré	
D	52	"		44	97	terre	
D	54	"		73	04	pré	
D	55	"		71	72	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 581

Commune de **CHEVRIERES**

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **TRIOLLIER Alexandre Marius Epoux BUSSERY**

demeurant à **20 rue du Soleil à SAINT ETIENNE**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	**246**	**Be Brochet**		**20**	**89**	**terre**	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 427

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à TRONCHON Jean époux Guyot, tisseur demeurant à ST GALMIER

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	84	La Terrassière	2	43	00	terre	
A	85	"	2	82	20	pré	
A	88	"		23	I8	pré	
A	384		I	03	0I	terre	
A	39I	"		30	84	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 346

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Mme VENT Lucien veuve née Guyot

demeurant à Bd du Nord à CHAZELLES S/LYON

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	664	Savigneux		23	32	terre	
A	665	"		38	98	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : I70

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VERNAY Clément Claudius (la Veuve née Goutagneux)

demeurant à Bancou

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	429	Bancou		9	23	pins et taillis	
B	430	"	I	72	00	terre	
B	434	"		72	60	pré	
B	435	"	I	I4	20	pré	
B	448	Monta neux	I	24	20	pré	
B	605	Montagneux		6I	53	pré	
B	606	"		6I	I5	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 428

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VERNAY François époux Chomat

demeurant à au Cigny

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
A	II3	Le Cegny		32	47	terre	
A	I20	Le Grand Moulin	I	88	00	terre	
A	I20bis	"		26	00	pré	
A	I2I	"		I4	02	pré	
A	I22	"		I6	I7	taillis	
A	I23	"		9	I9	pature	
A	I24	"		7	28	pature	
A	I25	"	I	IO	20	pature	
A	III5	"		33	20		

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 582

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à **Mme VERNAY Jeanne,Marie,Georgette** demeurant à **née MAUVERNAY 7 rue Centrale à StSYMPHORIEN/COISE (Rhone)**

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance ha	Contenance a	Contenance ca	Nature de culture	Observations
A	957	Croix Gde Claudine	2	06	60	terre	
A	958	"		26	40	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale
Réorganisation Foncière et de Remembremen

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 49I

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VERNAY Louis Pétrus épouc Cropas

demeurant à Bancou

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B&	403	Bancou	4	72	00	pré	
B	437	Bancou		89	05	pré	
B	489	"		92	40	terre	
B	440	"		82	20	pins et taillis	
B	445	Montagneux	2	II	00	terre	
B	446	"	5	67	00	terre	
B	447	"		63	92	pré	
B	455	"	2	33	00	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 437

Commune de CHEVRIERES

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VERNAY Pierre Marie époux Mauvernay

demeurant à rue Centrale à ST SYMPHORIEN SUR COISE

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	232	La Fontanelière		64	46	pré	
C	278	Ville dieu		6	30	jardin	
C	279	"		4	00	landes	
C	280	"		24	84	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 518

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VILLARD Marie Jeanne née Grégoire

demeurant à Machizaud Cne de Marcenod

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	286	Ville dieu		69	07	terre	
C	287	"		21	96	pré	
C	288	Les Combelles		37	37	terre	
C	308	Le Rampeat		49	23	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 543 et 544

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VIRICEL Jean Marie Raphael époux Gonon

demeurant à au Moulin

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	487	La Chanal		I7	II	terre	
B	489	La Chanal		6	40	pré	
B	490	"		II	0I	pré	
B	50I	"	I	43	80	terre	
B	503	"		7I	09	pré	
B	504	"		97	20	pré	
B	50[illegible]	"	I	66	06	terre	
B	5I2	"		3I	30	pré	
B	5I5	Les granges neuves	I	00	40		
B	5I8	Les granges vieilles	I	82	90	terre	
B 52I		"		4	70	pré	
B	524	"	I	34	20	terre	
B	525	Le Moulin	I	29	60	pré	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUI

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

N° du compte cadastral : 351

Commune de CHEVRIERES

REGLEMENTATION DE CERTAINS BOISEMENTS

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à Melle VIRICEL Jeanne Marie Michelle

demeurant à au Bourg

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
C	243	Le Brochet		28	70	pré	
C	247	"		I2	02	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de CHEVRIERES

N° du compte cadastral : 355

R E G L E M E N T A T I O N D E C E R T A I N S B O I S E M E N T S

(Art. 52/1 du Code Rural et décret n° 61-602 du 13 Juin 1961)

Parcelles cadastrales présumées appartenir à VIRICEL Joannès époux Relave

demeurant à Aveizieux

pour lesquelles la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement propose la règlementation des boisements -

Désignation des parcelles							
Section	N° plan	Lieudit	Contenance			Nature de culture	Observations
			ha	a	ca		
B	I79	Ville Dieu	I	I9	24	pré	
C	48I	La Bruyère		26	06	terre	
C	482	"		39	20	pré	
C	484	"		5I	57	terre	
C	492	"	I	00	5I	terre	
C	493	"		I5	78	pré	
C	494	"		4	5I	terre	
C	496	"		5I	I0	pré	
C	509	"	2	I9	30	terre	
C	5II	La Bruyère		I	80	taillis	
C	5I2	"		5	49	pré	
C	52I	Les combelles		58	30	pré	
C	522	"		59	04	terre	

Le Secrétaire de la Commission Communale de Réorganisation Foncière et de Remembrement

B. MURGUI